

## RAPPORT SUR LES CINQ QUESTIONS PRIORITAIRES GLOBALES DU HAUT COMMISSAIRE CONCERNANT LES ENFANTS REFUGIES

### I. OBJECTIFS DU DOCUMENT

1. Ce document met à jour les efforts constants du HCR depuis 2003 pour assurer la protection et l'assistance des enfants réfugiés, garçons et filles de milieux différents, eu égard aux cinq priorités globales : séparation ; exploitation sexuelle, abus et violence ; recrutement militaire ; éducation, préoccupations spécifiques des adolescents. La situation eu égard à chacune des priorités est présentée sous forme de défis, activités, résultats et suivi qui, aux fins de ce rapport, portent sur les questions principales. Etant donné la nature de l'information présentée, aucun récapitulatif n'est fourni malgré la longueur de ce document (excédant la limite fixée pour les documents de séance). La conclusion résume les domaines clés dans lesquels le HCR se propose de mettre en œuvre des mesures pour améliorer son efficacité. Les principaux défis recensés pour examen et suivi au titre de chacune des priorités font l'objet d'un projet de décision dont le Comité permanent est saisi (annexe I).

2. L'information contenue dans ce rapport se fonde sur les rapports de protection annuels du HCR et les conclusions de l'évaluation participative<sup>1</sup>. Bien qu'il y ait des similitudes au niveau des problématiques des enfants réfugiés, il y a également de nombreuses différences entre les régions. Le rapport en mentionne quelques unes mais se concentre essentiellement sur les questions principales tout en développant certains aspects soulevés dans le chapitre concernant les femmes et les enfants réfugiés dans la *Note sur la protection internationale*. Un rapport plus précis sur ces questions sera donné dans le récapitulatif des activités de suivi de l'étude Machel en 2003-2004 qui sera publié ultérieurement cette année.

### II. DEFIS, ACTIVITES, RESULTATS ET SUIVI

#### A. Séparation des familles et gardiens

3. Défis : le rôle important qu'une famille joue dans la protection d'un enfant est gravement menacé lorsque le conflit contraint à la fuite et au déplacement de civils. La perte d'un pourvoyeur de soins aggrave la souffrance émotionnelle qu'expérimente un enfant réfugié et accroît le risque d'abus et d'exploitation sexuelle, de recrutement militaire ou de détention. Les familles dont le responsable est un enfant suscitent une préoccupation particulière dans la mesure où le fait d'assumer des responsabilités parentales peut aggraver les risques de protection encourus par les enfants.

---

<sup>1</sup> Comme d'autres rapports le mentionnent, le HCR a entamé une stratégie d'intégration des critères de l'âge, du genre et de la diversité intégrant une évaluation participative en tant qu'élément essentiel. Les enfants participent activement à ces évaluations qui ont été conduites dans 52 pays en 2005.

4. Une législation sur la protection et les règles de procédures font en général défaut pour garantir le traitement et la protection efficace des enfants non accompagnés et séparés en quête d'asile. L'établissement de systèmes efficaces en matière de recherche de familles et de regroupement familiale pour les enfants non accompagnés et séparés afin de permettre l'identification, l'enregistrement et la recherche efficace de solutions durables reste un défi majeur. C'est particulièrement difficile dans le cas de filles non accompagnées séparées qui ont tendance à être plus facilement intégrées dans des familles adoptives avant d'arriver dans le pays d'asile. En conséquence, elles ne sont pas enregistrées comme non accompagnées ou séparées alors qu'elles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle. En outre, malgré une formation importante à l'attention du personnel et des partenaires, des mécanismes de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation pour les enfants faisant l'objet de dispositions de garde intérimaires n'ont pas été établis correctement dans les camps ou en milieu urbain. Ces lacunes au niveau des systèmes de protection exposent les enfants non accompagnés et séparés aux dangers que représentent les sévices, l'abandon et l'exploitation.

5. En Europe, la situation des enfants non accompagnés et séparés en quête d'asile ne cesse de poser problème concernant la garde légale pour l'accès aux procédures d'asile ; l'absence de procédures d'asile adaptées à l'enfance, y compris les dispositifs d'accueil adéquats ; la disponibilité de données détaillées ; la détention et la disparition au cours du processus d'asile. Même si des statistiques fiables sont difficiles à obtenir, en Bulgarie jusqu'à 70 pour cent des enfants non accompagnés disparaissent après le dépôt de leur demande d'asile alors qu'en Pologne et en Slovaquie, 100 enfants en quête d'asile ont disparu avant qu'une décision ne soit prise quant à leur demande d'asile. Selon une estimation, jusqu'à 30 pour cent de ces disparitions pourraient être liées à un trafic<sup>2</sup>.

6. Activités : Le HCR a continué de souligner l'importance de la prévention et de la réponse concernant la séparation des enfants lors des opérations de rapatriement. Il convient de citer l'exemple de l'Afrique australe où le HCR, l'UNICEF et Save the Children UK ont fourni conjointement une formation sur la protection infantile conçue pour l'opération de rapatriement librement consenti vers l'Angola. Les leçons tirées de cette initiative interinstitutionnelle ont fait l'objet de documents et d'un dossier élaboré pour être réutilisé dans d'autres contextes. Le HCR a également mobilisé l'attention de ses partenaires de protection au sein du module de protection du Comité permanent interinstitutions (CPI) (au niveau mondial et du terrain) pour veiller à ce que cette priorité et les deux suivantes soient reflétées au niveau de l'évaluation des besoins, de la formulation de la stratégie et de l'élaboration d'une réponse de protection plus efficace et plus prévisible. Ces mêmes préoccupations ont également été exprimées par le HCR au sein du Groupe de travail sur la protection des civils à New York.

7. La poursuite de la coopération en vertu de l'accord stand-by entre Save the Children Norvège et Suède et le HCR a permis l'expansion des déploiements incluant 8 administrateurs chargés de la protection de l'enfant depuis janvier 2005. Ces déploiements ont renforcé la capacité opérationnelle du HCR et des partenaires afin de promouvoir les droits des enfants non accompagnés et séparés, y compris les adolescents, organiser une formation et améliorer les mécanismes de suivi et de recherche de familles en Thaïlande, au Rwanda et en Ouganda.

8. Résultats : Au Burundi, les efforts de coopération entre le Comité de secours international, le Comité international de la Croix-Rouge, le HCR et l'UNICEF ont abouti au regroupement des familles de nombreux enfants non accompagnés et séparés (plus de 1 250 en 2003 et presque 800 en 2004). En Afrique de l'Ouest, les mêmes institutions, avec Save the Children et Christian Children Fund, constituent

---

<sup>2</sup> *Freedom, Security and Justice for Separated Children ?* Conférence européenne à Bruxelles, 3 novembre 2004, Defence for Children International, Save the Children et Programme « Enfants séparés en Europe ».

un forum sous-régional qui a conduit à renforcer la coordination et la collaboration eu égard au rapatriement des enfants non accompagnés et séparés. La collaboration au sein du Groupe de travail interinstitutions sur les enfants séparés<sup>3</sup> a abouti à l'utilisation commune des principes directeurs sur les mineurs non accompagnés séparés dans les pays touchés par le Tsunami ainsi que sur l'assistance psychosociale et la protection des enfants touchés par le Tsunami.

9. La coopération avec le Programme « Enfants séparés en Europe » (SCEP), un réseau d'ONG ainsi que le HCR dans 28 pays européens, ainsi que d'autres groupes régionaux tels que le réseau méditerranéen sur les mineurs isolés, a permis de rendre le plaidoyer et la création de capacités plus efficaces et plus orientés vers la région. En 2004, la déclaration de bonnes pratiques a été publiée à nouveau par ce programme et le HCR. Un plaidoyer commun a contribué à l'établissement de normes régionales et par exemple à l'adoption de la recommandation 1703 (en 2005) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la protection et l'assistance aux enfants séparés en quête d'asile. Au niveau national, le Programme a permis d'établir des projets concernant la garde d'enfants, l'hébergement des enfants réfugiés dans des auberges de jeunesse spécifiques et l'élaboration d'un manuel sur les bonnes pratiques pour la garde d'enfants en Allemagne, ainsi que la formation en matière de garde d'enfants en Roumanie et en Croatie. A Nairobi, au Kenya, l'évaluation participative en 2005 a abouti à l'identification et à l'enregistrement de mineurs non accompagnés et séparés auparavant inconnus du HCR. Le HCR a ensuite renforcé ses activités de vulgarisation à l'intention des communautés pour veiller à ce que les enfants non accompagnés séparés sachent où s'enregistrer et obtenir une information et a coopéré avec le Département kenyan pour les enfants afin de mettre au point des dispositifs de garde d'enfants ayant des besoins spécifiques.

10. Suivi : Les principes directeurs publiés à titre provisoire sur la détermination officielle de l'intérêt supérieur de l'enfant seront mis à l'épreuve sur le terrain de la part du personnel et des partenaires au cours du deuxième semestre de 2006 et la version définitive sera publiée et diffusée au début de l'année prochaine. La mise en œuvre des principes directeurs sera appuyée par l'identification d'opérations prolongées avec un certain nombre d'enfants non accompagnés et séparés. Ces opérations recevront une assistance pour mettre en œuvre les principes directeurs moyennant le déploiement d'administrateurs chargés de la protection infantile dont le nom figure sur le fichier stand-by de Save the Children Norvège et Suède. La mise en œuvre des principes directeurs renforcera l'identification, l'enregistrement et le regroupement familial pour les enfants non accompagnés et séparés ainsi que les suivis et les rapports sur les dispositifs en matière de garde. L'amélioration de la capacité du HCR et des partenaires dans ce domaine constitue une étape essentielle afin de fournir un système de protection efficace pour les enfants relevant de la compétence du HCR. Le HCR a par ailleurs encouragé l'utilisation de ces principes directeurs auprès de tous les partenaires de protection participant aux situations de déplacement interne modularisées. Le HCR continuera d'encourager les partenariats tels que le Groupe de travail interinstitutions sur les enfants séparés et sa collaboration avec Save the Children Norvège et Suède pour renforcer ses activités en faveur des enfants séparés non accompagnés. Le HCR poursuivra ses travaux avec les gouvernements et exercera des pressions pour la défense des droits des enfants en quête d'asile. Afin de régler les questions liées à la garde d'enfants, le HCR donnera les grandes lignes d'une législation et de pratiques dans 42 pays européens et produira un rapport sur l'analyse des écarts ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques.

## B. Exploitation, sévices et violences sexuelles

11. Défis : Les enfants réfugiés sont régulièrement confrontés à l'exploitation, aux sévices et à la violence sexuelle dans les environnements instables où ils vivent, partiellement en raison des tâches qui

---

<sup>3</sup> Le Groupe de travail se compose du CICR, du IRC, Save the Children, HCR, UNICEF et World Vision International.

leur sont assignées au sein de leur communauté : compléter les maigres ressources familiales ; couvrir les besoins d'éducation ; ramasser le bois et aller chercher l'eau et soigner le bétail. Les situations socio-économiques précaires, les pratiques traditionnelles nocives et l'effondrement des rôles familiaux constituent les prémisses du travail des enfants, de la traite et des abus. Les filles courent un risque particulier lié au mariage forcé et à un âge précoce, à l'exploitation sexuelle, au viol, outre les mutilations génitales féminines. Les pratiques traditionnelles peuvent renforcer les inégalités entre les sexes et laisser les enfants sans défense.

12. Plusieurs rapports de travail d'enfants, d'exposition au harcèlement et à la violence sexuelle ainsi qu'à l'exploitation et aux abus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, ont été signalés. Il convient également de mentionner des rapports sur le sexe pour la survie ou la prostitution forcée pour les jeunes filles réfugiées et parfois également pour les garçons. Dans les évaluations participatives, l'exploitation sexuelle, la violence domestique et d'autres sévices ont été liés à des environnements difficiles, à des pénuries d'assistance et à l'absence de possibilités de subvenir à ses besoins. Les auteurs de sévices, d'exploitation et de violences étaient principalement des membres de la communauté, des gens venant de la communauté hôte plus large ainsi que des forces de maintien de la paix et parfois des agents humanitaires, y compris des professeurs.

13. Activités : Les efforts visant à renforcer la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste (SGBV) nécessitent une approche holistique, multisectorielle, assortie d'une assistance aux survivants, y compris les soins de santé, l'appui psychosocial, l'appui juridique et la sécurité/la sûreté. Un projet de retour à l'école a été lancé en 2003 dans la zone d'installation de Meheba en Zambie en faveur des adolescentes ayant abandonné leurs études en raison d'une grossesse. En 2005, douze étudiantes ont passé leurs examens, soit une augmentation de 25 pour cent par rapport à l'année précédente. Au Népal, des forums d'enfants ont été établis pour plaider la cause de la protection des enfants contre le travail, la traite, l'exploitation sexuelle et les sévices. Depuis la mi-2005, le HCR a travaillé avec l'organisation non gouvernementale locale « Mother and Child Development Organisation » afin de faire prendre conscience des mutilations génitales féminines pour éradiquer cette pratique dans le camp de réfugiés de Kebribeyah en Ethiopie. Une évaluation a été conduite et des dialogues communautaires participatifs ont été organisés pour mieux comprendre les croyances, les pratiques et les vues de la communauté.

14. La contribution du HCR à l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants s'efforce de savoir ce qui rend les enfants réfugiés particulièrement vulnérables à la violence ainsi que les mesures visant à assurer leur protection. Avec le secrétariat de l'Etude et la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, le HCR a récemment organisé une consultation thématique interinstitutions sur la violence contre les réfugiés et les autres enfants déplacés afin de fournir des apports à l'étude. La consultation a souligné l'importance de l'éducation en tant qu'instrument de protection ainsi que le besoin de systèmes de protection infantile.

15. Résultats : Alors que les activités de formation et de prise de conscience des droits des réfugiés et de la violence sexuelle et sexiste ont été mises en œuvre dans plusieurs pays, les résultats immédiats sont difficiles à mesurer. Ce qui pourrait toutefois être vu comme le résultat d'évaluations participatives et d'une formation est un renforcement des activités de prévention et de réponse à la violence sexuelle et sexiste comme au Bénin, au Botswana, en Colombie et en Inde.

16. A l'est du Tchad, une stratégie de prévention contre la violence sexuelle et sexiste inclut des systèmes de renvoi soucieux de l'intérêt de l'enfant et des mécanismes d'établissement de rapports assortis d'un appui psychosocial pour les enfants qui ont été victimes d'exploitation ou de sévices sexuels. En outre, la recherche participative menée avec les enfants d'Afrique australe a abouti à la formation de groupes d'appui de pères, un appui psychosocial pour les enfants utilisant l'art comme

moyen et la formation en matière de violence sexuelle et sexiste à l'intention des forces de police et militaires ainsi que des autres personnels responsables de la sécurité.

17. Suivi : Le HCR poursuit sa recherche participative avec les enfants pour identifier les risques de protection et les réponses fondées sur la collectivité en matière de protection contre les abus, la violence et l'exploitation. En outre, la fourniture d'orientations par le biais de procédures opérationnelles standard concernant la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste améliorera la prévention, la réponse et le suivi en coordination avec les partenaires. Le HCR donnera également suite aux recommandations pertinentes de l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

### C. Recrutement militaire

18. Défis : le risque de recrutement d'enfants par des groupes et des forces armées suscite une vive préoccupation concernant les enfants réfugiés proches de zones de conflits. Les événements à l'est du Tchad en sont un exemple récent. Ce recrutement ne constitue pas seulement une violence à l'égard des enfants mais amène les enfants à s'habituer à un comportement extrêmement violent. La situation socio-économique prévalente et le niveau d'insécurité réduisent la capacité de la communauté à protéger les enfants. Les rares possibilités d'enseignement secondaire et de formation professionnelle signifient que les jeunes courent particulièrement le risque d'être recrutés. Le respect du caractère civil et humanitaire des camps dépend essentiellement de la capacité des gouvernements hôtes à s'acquitter de cette responsabilité et est essentiel pour éviter le recrutement. Les contraintes financières ont réduit la capacité du HCR et de ses partenaires à appuyer les gouvernements et les communautés pour s'attaquer aux causes socio-économiques. Les restrictions à la liberté de mouvement et au droit au travail peuvent aggraver ce problème.

19. Pour les filles, l'absence d'une perspective d'appartenance sexuelle au niveau des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration signifie que leurs besoins spécifiques et leur participation n'ont pas été adéquatement compris, ce qui a créé des obstacles à leur réintégration au sein des communautés. Si plusieurs problèmes au niveau du processus de réintégration sont semblables pour les garçons et les filles, les filles en rencontrent d'autres lorsqu'elles sont confrontées au recrutement militaire forcé dans la mesure où il leur faut offrir des faveurs sexuelles où elles courent un risque de grossesse et/ou d'infection par le virus du VIH/SIDA.

20. Activités : Parmi les efforts de prévention et de réhabilitation, il convient de citer l'éducation, institutionnalisée ou non, la formation professionnelle, les activités récréatives et génératrices de revenus, le regroupement familial et les services psychosociaux. La fourniture de rations alimentaires adéquates et d'autres formes d'assistance, particulièrement l'enseignement, réduisent également le risque de recrutement d'enfants déplacés et touchés par la guerre. Le HCR exerce des pressions auprès des gouvernements pour protéger les enfants réfugiés du recrutement. Récemment, le HCR a rencontré les autorités tchadiennes plusieurs fois pour mettre l'accent sur leur responsabilité en matière de lutte contre le recrutement militaire d'enfants réfugiés, particulièrement en vertu du droit international.

21. Les évaluations de situations ont permis au HCR de cibler son action pour la protection des enfants. Par exemple, au Rwanda, le HCR, l'UNICEF et Save the Children ont conjointement encouragé la défense des droits des enfants concernant les disparitions d'enfants et leur recrutement dans des camps. Des listes d'enfants disparus ont été établies pour aider le CICR et l'UNICEF à mener à bien des activités de recherche de famille en République démocratique du Congo. En Thaïlande, le HCR et l'UNICEF ont établi un Groupe de travail de l'Equipe des Nations Unies dans le pays pour les enfants affectés par le conflit armé/les enfants soldats dans le cadre du mécanisme de suivi et d'établissement de rapports de la résolution 1612 du Conseil de sécurité et un plan d'action a été élaboré.

22. En Equateur, le HCR a fait état d'un nombre croissant d'enfants réfugiés non accompagnés (de 66 en 2004 à 103 en 2005 (65 garçons et 38 filles)) dont la plupart étaient âgés de 16 à 17 ans (88 pour cent) et qui ont fui la Colombie essentiellement pour éviter d'être enrôlés par des groupes armés clandestins. Certains de ces adolescents ont réussi à s'échapper. Ces enfants jouissent d'une priorité au niveau du logement, de l'allocation de subsistance, des soins de santé, y compris l'appui psychosocial et d'une aide à l'éducation. Toutefois, en raison de la capacité limitée de l'Etat, dans certains cas leurs besoins spécifiques n'ont pas pu être couverts dans le pays d'asile.

23. Résultats : Le HCR a mis en œuvre quelques projets pour les enfants autrefois associés à des groupes et des forces armés. En Guinée, la réintégration de ces enfants dans leurs communautés a été renforcée par le biais de services d'orientation psychosociale et communautaire et des visites ont été ensuite organisées pour assurer le suivi, sans oublier des activités éducatives et récréatives. En Sierra Leone, les enfants libériens autrefois associés aux groupes armés ont été réintégrés dans la communauté réfugiée. Le HCR et l'UNICEF ont travaillé ensemble pour éloigner 22 000 enfants des sites de désarmement et de démobilisation vers des lieux où des activités de réintégration ont été menées en leur faveur au Libéria.

24. Suivi : Le HCR continuera à travailler avec les gouvernements pour garantir le caractère humanitaire et civil des camps de réfugiés et des principes directeurs du HCR seront publiés cette année, mettant en lumière la question des enfants dans le contexte des groupes et des forces armées ainsi que la question des questions liées aux femmes et aux jeunes filles. Le HCR s'efforcera de contrôler les absences de groupes d'enfants réfugiés en partenariat avec les communautés, particulièrement les établissements d'enseignement ; améliorer les possibilités d'éducation et de subsistance pour les adolescents et les adolescentes ; le contrôle de l'accès à l'assistance et son utilisation et une participation plus active à la vie de la communauté et à l'élaboration du programme. Le HCR participera également à l'examen des principes de Cape Town<sup>4</sup>, lancés par l'UNICEF, qui visent à mettre à jour les meilleures pratiques et à obtenir un appui politique plus large pour la protection des enfants de leur enrôlement dans les groupes et les forces armées.

#### D. Education

25. Défis : La fourniture d'une éducation aux enfants réfugiés n'est pas simplement un droit fondamental mais le moyen grâce auquel une communauté peut fournir une protection, une normalité, un appui social et des possibilités aux filles et aux garçons réfugiés. La fourniture d'une éducation à l'ensemble des enfants réfugiés est entravée par la pénurie de ressources pour une éducation de qualité, des taux de fréquentation faibles en raison de contraintes économiques, des perceptions culturelles concernant les rôles assignés aux hommes et aux femmes et une réticence parmi les gouvernements et les communautés hôtes à accepter des étudiants réfugiés et en quête d'asile dans leurs écoles.

26. On enregistre un besoin crucial d'établir des environnements scolaires sûrs afin que les garçons et les filles puissent fréquenter l'école sans subir de menaces telles que châtiments corporels, discrimination, exploitation et sévices, y compris de la part de ceux qui sont responsables de leur bien-être.

27. Activités : Des missions techniques ont été dépêchées dans les pays rencontrant des problèmes particuliers d'éducation moyennant des rapports ciblant les activités déployées pour accroître le taux d'inscriptions et de poursuite des études en fonction de l'appartenance sexuelle. La formation des maîtres a été mise en œuvre dans plusieurs pays, y compris l'Equateur, la Hongrie et le Népal pour améliorer la qualité de l'éducation et répondre aux besoins spécifiques des étudiants réfugiés. En Inde, une assistance

---

<sup>4</sup> Principes et meilleures pratiques de Cape Town sur la prévention du recrutement des enfants dans les forces armées et démobilisation et réintégration sociale des enfants soldats en Afrique, UNICEF (1997)

financière et un programme important de recherche de l'abandon scolaire a permis d'accroître le taux de fréquentation scolaire des enfants réfugiés. En Guinée, le HCR et l'IRC ont établi des initiatives soucieuses de la parité dans des écoles, y compris un code de conduite à l'intention des maîtres, des femmes assistantes dans les classes pour contrôler les comportements et des tentatives pour accroître le nombre de femmes professeurs. Le HCR encourage également l'établissement de comités d'éducation grâce auxquels les partenariats entre le HCR, les ONG, les partenaires des Nations Unies, le Gouvernement et les réfugiés peuvent être améliorés et les communautés peuvent être mobilisées. Ces comités existent par exemple à Djibouti, au Kenya, en Sierra Leone, en Ouganda, au Népal et en Thaïlande.

28. On s'est efforcé d'améliorer la qualité de l'éducation par le biais d'ateliers régionaux et nationaux en Asie, en Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est, en Colombie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les ateliers ont été ciblés sur la mise en œuvre de principes directeurs en matière d'éducation par le biais de partenariats, d'une approche communautaire et d'une coordination avec les ministères et les partenaires de l'éducation. Les activités d'éducation pour la paix ont continué à être mises en œuvre, y compris au Tchad, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Ouganda. En coordination avec l'UNESCO et l'UNOPS, des matériaux d'éducation pour la paix ont été mis au point afin d'être diffusés en 2006. Des programmes de bourses d'études dans le secondaire à l'intention des filles ont été mis en place au Ghana, en Ouganda et en Zambie et dans un effort de suivi, des jeunes femmes ont été choisies pour le Programme DAFI<sup>5</sup>.

29. Résultats : Le HCR a travaillé avec les ONG et les gouvernements pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants réfugiés. Par exemple, l'intervention du HCR et son dialogue avec le Ministère de l'éducation en Azerbaïdjan a permis d'assurer l'accès à l'éducation des enfants réfugiés et demandeurs d'asile tchéchènes qui ne pouvaient pas s'inscrire dans les écoles publiques avant 2003. Au Myanmar, le HCR et le PAM ont collaboré à améliorer le taux de fréquentation scolaire moyennant des programmes d'alimentation qui ont permis à davantage de filles d'aller à l'école.

30. Suivi : Un instrument de programmation et d'évaluation de l'éducation est mis au point pour faire fond des évaluations participatives afin d'assurer une programmation adéquate de l'éducation depuis les situations d'urgence jusqu'à la recherche de solutions durables et afin de veiller à ce que la mise en œuvre soit conforme aux principes directeurs d'éducation du HCR sur le terrain. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation, un manuel de formation des maîtres normalisé est actuellement développé qui comprendra des questions telles que le souci de l'appartenance sexuelle, la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la déontologie, la prévention du VIH/SIDA et les droits humains. Le partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés afin de déployer des maîtres se poursuivra et les recommandations d'une évaluation récente seront mises en œuvre pour renforcer les programmes d'éducation du HCR. Le HCR est également un membre actif du réseau interinstitutions pour l'éducation dans les crises qui a produit des normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence que le HCR s'efforcera de diffuser par le biais de toute une série d'ateliers.

#### E. Adolescents

31. Défis : Les adolescents traversent une époque difficile de leur vie et, dans le contexte du déplacement, ont plus de chances d'avoir davantage de responsabilités dans la famille, d'être recrutés dans des groupes armés ou de courir le risque de sévices et d'exploitation sexuels. Ils ont souvent un accès limité à l'éducation, souvent dans la mesure où ils doivent exercer une activité lucrative ou simplement parce qu'ils n'ont pas pu suivre un enseignement secondaire. Les adolescents courent le

---

<sup>5</sup> Le Programme DAFI est le programme de bourses d'études supérieures bénéficiant d'un financement allemand et fournissant actuellement environ 1 000 bourses aux réfugiés les plus méritants de 38 pays.

risque de se voir exploiter dans le milieu du travail, de contracter le VIH/SIDA et pour les filles une grossesse précoce, mais ils ne sont pas souvent soutenus dans la communauté ou par des institutions. Les filles courent un risque plus élevé de contracter le VIH du fait de facteurs biologiques et comportementaux ; ces derniers incluent des circonstances qui pourraient les obliger à accorder leurs faveurs sexuelles pour survivre et elles n'ont pas assez d'autonomie pour négocier un rapport sexuel sûr. Les programmes des enfants se concentrent souvent sur les jeunes enfants et n'ont pas réussi dans le passé à couvrir les besoins spécifiques des adolescents ainsi que leur rôle au sein de la communauté. Au Kenya, une pénurie de possibilités et un manque de motivation a conduit de façon manifeste des enfants plus âgés et des jeunes adultes à sombrer dans la délinquance.

32. Activités : La fourniture d'une éducation non institutionnalisée telle que les groupes de jeunes pour les adolescents a visé à identifier les questions particulièrement importantes pour ce groupe d'âge. Par exemple, en Sierra Leone, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et en Thaïlande, le HCR a contribué à constituer des groupes de jeunes et a mis au point des activités récréatives pour promouvoir la participation des jeunes. Cette participation a également été encouragée par le biais de clubs et de forums, y compris en Zambie, en Namibie et au Népal. En Afrique de l'Ouest, un projet pilote en faveur des adolescents libériens a permis de mettre au point des activités de formation professionnelle et génératrices de revenus pour utiliser les aptitudes intéressantes permettant de faciliter la réintégration au Libéria et de répondre aux problèmes de protection. Le Centre de développement communautaire de Beyrouth au Liban a servi de local consacré à l'apprentissage et aux activités récréatives, constituant un centre de formation linguistique et permettant d'alléger les tensions, de créer la confiance et d'encourager la participation active des enfants réfugiés et en particulier des adolescents. En outre, la Croix-Rouge libanaise a géré un cours consacré aux premiers secours pour les adolescents et a organisé des réunions sur des questions telles que la VIH/SIDA, la toxomanie, la nutrition, l'environnement, les technologies et l'amitié.

33. Résultats : Le HCR a travaillé avec des institutions partenaires afin d'utiliser les programmes pour développer les aptitudes et identifier les priorités des adolescents. En Azerbaïdjan, le HCR et le partenaire d'exécution Umid ont fourni aux jeunes déplacés des possibilités d'acquérir des compétences ayant un impact direct sur leurs chances d'être employés moyennant un programme d'apprentissage incluant la réparation de téléphones mobiles, la réparation d'automobiles, la coiffure et la couture. Dans de nombreuses régions, des groupes de jeunes ont constitué un forum pour que les adolescents puissent exprimer leurs préoccupations. En Sierra Leone, les demandes de jeunes dans les camps ont conduit à l'expansion des activités de formation professionnelle pour inclure la menuiserie, la maçonnerie, la boulangerie et le tissage. Parallèlement, en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie, le programme « Roots ans Shoots » a fourni des activités d'éducation centrées sur l'environnement et a ouvert la voie au partage des expériences.

34. Suivi : Le HCR continuera de renforcer la participation des adolescents aux groupes de jeunes et aux évaluations pour traiter les questions importantes auxquelles sont confrontés les adolescents, suivre les risques de protection identifiés et les solutions proposées par les adolescents eux-mêmes. Des partenariats et des approches communautaires seront utilisés pour donner suite aux programmes de formation professionnelle, et une assistance dans le cadre de programmes d'activités génératrices de revenus et éducatives sera accordée pour sauvegarder les perspectives d'avenir. Le HCR, en collaboration avec l'OIT, prévoit d'évaluer le projet pilote en Afrique de l'Ouest afin de faciliter la réintégration des jeunes gens à leur retour. Le Haut Commissariat collaborera avec l'UNICEF concernant la programmation tenant compte de la présence d'adolescents dans les situations d'urgence et continuera de travailler avec l'IRC et l'Organisation Zoa dans le cadre des projets « Roots and Shoots ».



## F. Autres questions importantes

35. Alors que les cinq priorités globales sont les principales questions affectant les enfants, il y a d'autres domaines d'intérêt, y compris l'enregistrement des naissances, la prévention et la réduction des cas d'apatridie, la détention, le manque d'attention suffisante aux enfants souffrant de handicaps et de traumatismes, l'appui psychosocial et des garanties législatives pour la protection des enfants réfugiés.

36. En Malaisie, le HCR est intervenu avec succès pour obtenir la libération d'enfants détenus, alors que ses partenaires opérationnels (Kumpulan ACTS, Médecins sans Frontières et l'Association bouddhiste) seront en visite hebdomadaire dans les centres de détention pour fournir une assistance médicale et un appui psychosocial. Dans plusieurs pays européens, le HCR a travaillé avec les ONG partenaires en matière de plaidoyer, de suivi, d'intervention pour la libération d'enfants détenus ce qui a conduit à une présence régulière du HCR et/ou de ses partenaires dans les locaux de détention pour protéger les enfants relevant de leur compétence. Des efforts conjoints du HCR, de l'UNICEF et des gouvernements ont conduit à la fourniture de certificats de naissance dans des pays, y compris la Guinée-Bissau et la République du Congo. La sensibilisation du public sur les droits des enfants a fait l'objet de campagnes parmi le personnel, les partenaires d'exécution et les institutions gouvernementales. Ce travail a permis une meilleure coordination entre le HCR et les organisations partenaires comme au Sénégal où la collaboration avec les ONG a permis l'établissement d'un système d'alerte précoce pour identifier les situations comportant un risque sérieux pour l'intérêt supérieur de l'enfant. Le HCR continuera de renforcer la collaboration avec l'UNICEF pour obtenir l'enregistrement à la naissance des enfants réfugiés et auprès des gouvernements pour protéger les enfants de la détention. Des programmes psychosociaux ont été lancés en 2005 dans l'ensemble des camps de l'est du Tchad avec un succès variable, dans la mesure où peu de partenaires d'exécution responsables des services communautaires dans les camps étaient hautement spécialisés dans les questions psychosociales. Au Costa Rica, des ateliers bi-hebdomadaires ont été organisés pour les enfants de neuf à onze ans afin de développer leurs aptitudes sociales et communicatives et fournir un environnement positif porteur leur permettant de partager leurs expériences avec d'autres enfants réfugiés.

## III. AUTRES REPONSES GLOBALES : ELABORATION ET DIFFUSION DE NORMES

37. Outre les mesures visant à assurer la protection infantile dans le cadre des cinq priorités globales pour les enfants réfugiés, le HCR s'est efforcé de mettre en lumière les préoccupations pour les enfants réfugiés dans le contexte plus large de la promotion du droit des enfants. A cette fin, le HCR a activement contribué à l'élaboration du commentaire général 6 (CRC/GC/2005/6) sur le traitement des enfants non accompagnés et séparés à l'extérieur de leur pays d'origine adopté par le Comité sur les droits de l'enfant le 3 juin 2005. Note a été prise des précisions du Comité sur la portée des obligations de non refoulement découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant, incluant la protection contre le retour d'un enfant vers les frontières d'un Etat où il risque l'enrôlement avant l'âge de la conscription. Ce commentaire souligne également la nécessité d'une détermination de statut soucieuse de l'intérêt de l'enfant et de l'appartenance sexuelle « compte tenu des motifs particuliers et des formes particulières de persécution des enfants ». Le Groupe de travail interinstitutions sur les enfants séparés a publié et diffusé les principes directeurs interinstitutions sur les enfants non accompagnés et séparés (2004) qui renforce la collaboration interinstitutions sur le terrain. En outre, la coordination avec les partenaires a facilité une formation utilisant les modules de formation Action pour les droits de l'enfant dans le monde entier. Une évaluation d'Action pour les droits de l'enfant a été conduite en 2005 et des recommandations sont suivies pour veiller à ce qu'elles restent un outil précieux de création de capacités pour la protection des enfants dans les situations d'urgence.

#### IV. CONCLUSION

38. La protection des droits des enfants réfugiés constitue une préoccupation commune pour de nombreuses organisations, pour des gouvernements et des ONG. Face aux cinq priorités pour les enfants réfugiés, le HCR utilise une approche à deux volets, l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et l'action ciblée pour promouvoir le respect des droits des enfants et l'égalité entre les sexes. Il a travaillé avec différents partenaires pour renforcer l'efficacité des activités visant à protéger les enfants réfugiés. Le HCR a amélioré l'appui que les enfants relevant de sa compétence reçoivent eu égard aux programmes de formation professionnelle pour les adolescents, l'assistance pour avoir accès à l'école, la sensibilisation parmi les communautés et les services d'orientation sociale pour les victimes de sévices et de violences. Par ailleurs, la participation veillera à ce que les programmes répondent mieux aux besoins spécifiques des filles et des garçons réfugiés, y compris les adolescents et défendent leurs droits.

39. Toutefois, des difficultés persistent, particulièrement concernant la situation économique des réfugiés qui joue invariablement un rôle clé dans différents domaines comme les violences domestiques, l'abandon des études, l'exploitation, la traite et le mariage précoce. En outre, le HCR doit continuer de suivre le traitement des enfants réfugiés afin que les normes nationales et internationales soient respectées et que les gouvernements et les institutions responsables jouent leur rôle dans la défense des droits des réfugiés.

40. Les problèmes identifiés dans la protection des enfants soulignent la nécessité d'une meilleure compréhension de ce qui constitue un système efficace de protection infantile<sup>6</sup> ainsi qu'une attention plus soutenue de la part de l'ensemble des acteurs pour l'identification, l'enregistrement, le regroupement familial et la recherche de familles pour les filles et les garçons non accompagnés. En outre, le suivi de l'ensemble des enfants assistés a besoin d'être renforcé pour éviter l'abus, l'abandon ou le déni d'autres droits. Cela ne peut être réalisé que moyennant la coopération interinstitutions, les responsabilités des Etats moyennant l'appui du HCR et la participation importante de la population réfugiée, filles, garçons, hommes et femmes de tous âges et de tous milieux.

40. Les recommandations clés d'une action de suivi sur chacune des cinq priorités ci-dessus dans la section II sont reflétées dans le projet de décision présenté au Comité permanent pour adoption.

---

<sup>6</sup> Les critères d'obligation redditionnelle seront finalisés et adoptés au HCR pour mesurer les progrès quant à l'intégration de l'âge, du genre et de la diversité ; une approche basée sur l'application des droits et la collectivité permettra de lutter contre la discrimination à l'égard des enfants, des jeunes femmes et des personnes touchées par le (risque de) VIH/SIDA.

PROJET DE DECISION SUR  
LES CINQ PRIORITES GLOBALES POUR LES ENFANTS REFUGIES

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* les recommandations de l'Etude des Nations Unies sur l'impact du conflit sur les enfants (Etude Machel) et l'engagement du Haut Commissaire à suivre ces recommandations en annonçant cinq priorités globales relatives aux enfants réfugiés en 1997, et

*Réaffirmant* l'importance de renforcer la protection et l'assistance des enfants réfugiés et d'autres enfants relevant de la compétence du HCR en général et notamment concernant la séparation, l'exploitation sexuelle, les sévices et la violence, le recrutement militaire, l'éducation, les préoccupations spécifiques des adolescents, la nutrition, la santé et la participation aux décisions déterminant leur vie,

1. *Prend note* du document EC/57/SC/CRP.16 fournissant une actualisation des efforts du HCR pour se conformer aux cinq priorités globales pour les enfants réfugiés ;
2. *Reconnaît* les progrès du HCR dans l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et le rôle qu'il joue dans le renforcement de la protection et la participation des enfants ; et *demande* au HCR de veiller à ce que cette stratégie continue de faire partie intégrante de sa programmation et de la renforcer moyennant l'obligation redditionnelle ;
3. *Note* le rôle important que joue l'éducation dans la protection des enfants, ajoutant un sens de normalité dans la vie quotidienne et fournissant des compétences et des connaissances pour l'avenir ; et *demande* au HCR de déployer tous les efforts possibles pour budgéter des fonds adéquats afin de fournir un enseignement élémentaire de qualité soucieux de l'égalité des sexes, tout en fournissant un milieu scolaire sûr ;
4. *Note* avec satisfaction la publication provisoire des Principes directeurs pour la détermination officielle de l'intérêt supérieur de l'enfant et exhorte le HCR et ses partenaires à collaborer pour assurer une capacité suffisante de mettre en œuvre ces principes directeurs dans les opérations ;
5. *Reconnaît* qu'une approche systématique à la protection des enfants réfugiés est requise ; et *encourage* le HCR à renforcer ses liens de partenariat avec les institutions chargées de la protection infantile pour parvenir à une position commune sur un système efficace de protection infantile ainsi qu'une stratégie d'application dans toutes les opérations.